



Plan de prévention des abandons de parcours et Procédure à appliquer en cas d'abandon

La prévention de l'abandon de parcours est une priorité pour moi.

Outre assurer le suivi obligatoire des participants durant leurs parcours, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque participant puisse suivre sa formation en toute sécurité. Pour cela, Formations N a établi un plan de prévention prenant en compte les points suivants :

Table des matières

1. Connaître les principaux facteurs de risque d'abandon	2
2. Repérer et prévenir les abandons de formation	2
3. Mettre en place des propositions d'actions	2
4. Appliquer la procédure en cas d'abandon de parcours	3

1. Connaître les principaux facteurs de risque d'abandon

- **Liés aux motifs psychologiques :**

L'existence d'une **souffrance psychologique** en lien avec le contexte professionnel et/ou personnel :
le manque de confiance en soi, le manque d'estime de soi, des difficultés d'affirmation, la peur des autres, la perte de motivation, l'anxiété liée aux évaluations et au changement professionnel, l'épuisement professionnel, la perte de lien social, le contexte sanitaire de la COVID-19, un dysfonctionnement psychologique diagnostiqué ou non diagnostiqué ...

- **Liés aux motifs physiques :** une pathologie organique, un handicap, une grossesse ...

- **Liés aux situations du quotidien :** le manque de temps, un environnement social ou économique défavorable.

2. Repérer et prévenir les abandons de formation

Savoir détecter les signaux

Les signaux forment un faisceau d'indices pouvant permettre d'identifier un participant en difficulté et d'intervenir avant un décrochage total :

- sur l'engagement : difficultés à exprimer ses demandes, manque de motivation, d'intérêt ou de concentration
- baisse de l'investissement dans le travail personnel, difficultés à s'organiser, à gérer son travail et à respecter les échéances de la restitution des écrits, difficultés à s'inscrire dans les pratiques du lieu de formation, etc.
- sur la conduite sociale : retards, difficultés à suivre les consignes, tendance à remettre en question les outils et la méthodologie proposée, non-respect du cadre ; etc.
- sur l'équilibre personnel : perte de confiance en soi, repli, anxiété, etc.

3. Mettre en place des propositions d'actions

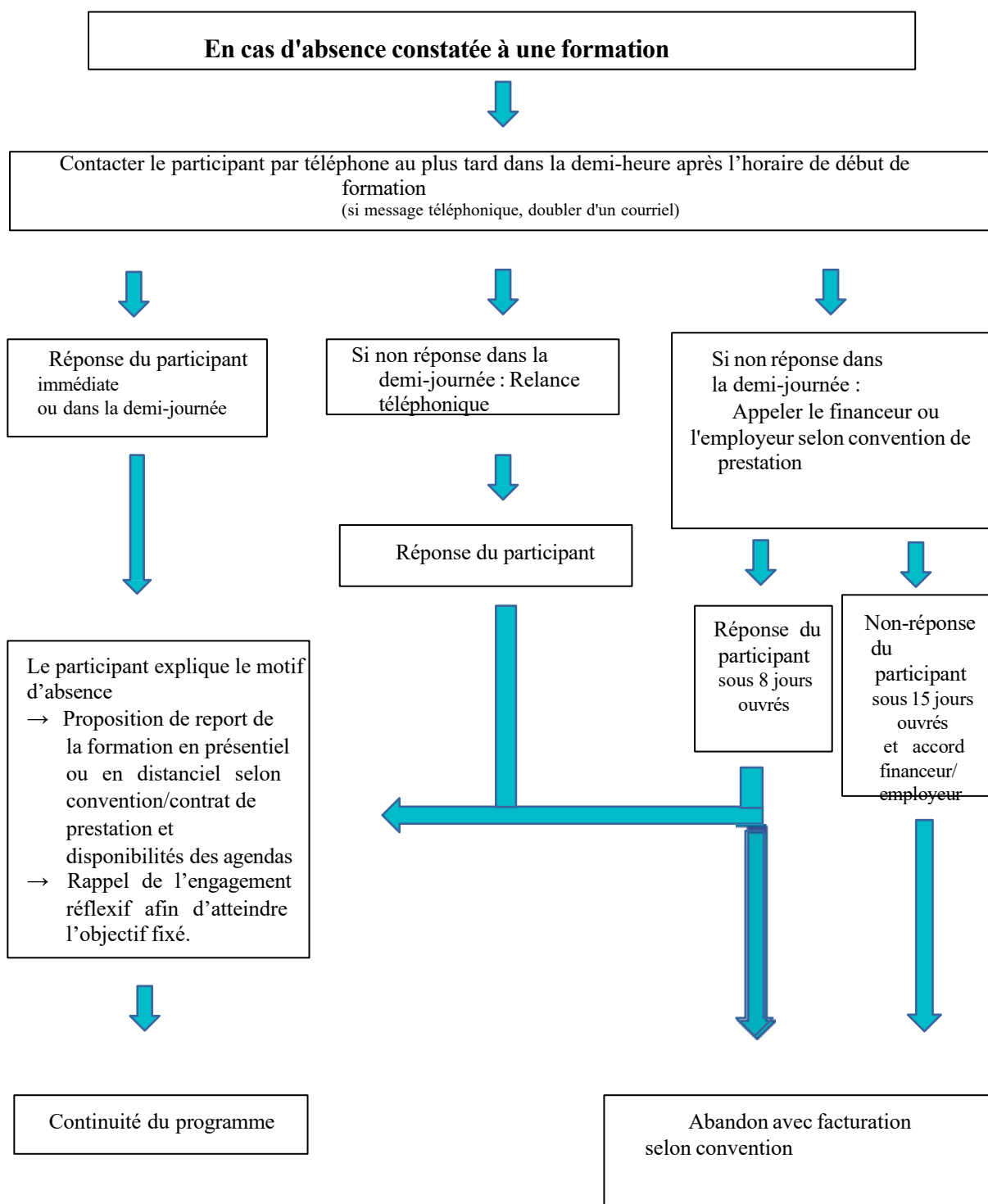
Au sein de Formations N, ces signaux d'alerte sont pris en considération. C'est pour cela que certains outils spécifiques ont été instaurés afin de prévenir et/ou limiter ces ruptures de parcours

Pendant la formation :

- Une référente formation (Nadine BOURIGAULT) qui anime et supervise l'ensemble des programmes de l'action de formation ainsi que leur déroulement
- Une référente pédagogique (Nadine BOURIGAULT) qui informe, oriente, conseille les participants en situation de handicap
- La signature d'une feuille d'émargement par demi-journée. Une vérification est effectuée ; le participant doit apporter un motif d'absence ou, dans le cas où il n'en aurait pas, sera convié par Nadine BOURIGAULT, Responsable de cette action de formation, à un entretien individuel, afin d'exposer la situation et d'en comprendre le(s) difficulté(s).
- Une relance systématique du participant par téléphone en cas d'absence à la formation.

Formations N / 16 Rue des deux phares / 85100 Les Sables d'Olonne
06 24 01 85 70 / formations.n@gmail.com
Siret 527 997 738 00028 / N° activité 52 8502075 85 / id. Qualiopi N° 92269.2

4. Appliquer la procédure en cas d'abandon de parcours



Mise à jour le 12/03/2025